

**Responsabilité civile****Responsabilité Civile Exploitation**

Faute inexcusable / maladie professionnelle

Atteintes accidentelles à l'environnement

Dommages aux biens confiés

**Responsabilité Civile Professionnelle / Après livraison /****Après travaux****Défense pénale et recours****Protection juridique**

Protection juridique de base

**Assistance**

Assistance

**Pack Dommages****(Incendie explosion et risques annexes, Evènements  
Climatiques, Vol, Vandalisme, Dégâts des Eaux,  
Attentats, catastrophes naturelles)**

acquise

non souscrite

Les franchises et les limites des garanties souscrites ou acquises sont détaillées dans « le tableau des garanties et des franchises » mentionné aux dispositions particulières.

Il est précisé que, Les frais, honoraires et dépens d'expertise et de défense sont compris dans les montants de garantie mentionnés ci-dessus.

La présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'Assureur et ne saurait engager l'Assureur en dehors des termes et limites précisées dans les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

**Cette attestation vaut sur la période du 29/07/2015 au 31/12/2015 sous réserve du paiement effectif de la cotisation.**

Fait à Paris, le 29/07/2015

Pour servir et valoir ce que de droit

Pour la Compagnie et par délégation